



N° d'ordre : 20210826-02DBC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU BUREAU
 Séance du 26 août 2021**

L'An deux mille vingt et un, le vingt-six août à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET, Président.

Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	GENTIL Michel	X			Mézériat	DUPOIT Guy	X		
Chanoz-Châtenay	MORANDAT Olivier		X		Pont-de-Veyle	MICHEL Luc	X		
Chaveyriat	RAPY Gilles	X			Saint Cyr sur Menthon	CAMILLERI Jean-Luc	X		
Crottet	LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			Saint Genis-sur-Menthon	GREFFET Christophe	X		
Grièges	GREMY Annick	X			Saint Jean-sur-Veyle	RENOUD-LYAT Agnès	X		
Laiz	SCHAUVING Sébastien	X			Vonnas	GIVORD Alain		X	

Envoi de la convocation : 19/08/2021
Affichage de la convocation : 19/08/2021
Nombre de membres élus : 12
Nombre de membres présents : 10

A l'unanimité, Monsieur RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET	Demande de subvention à la Banque des Territoires pour le poste de manager de commerces et de centres bourgs
--------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200615-01DCC du Conseil communautaire du 15 juin 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au profit du Bureau communautaire et notamment pour procéder aux demandes de subvention ;

Vu la délibération n°20210222-04DCC du Conseil communautaire du 22 février 2021 approuvant la convention d'adhésion à « Petites Villes de Demain » pour les communes de PONT-DE-VEYLE et de VONNAS ;

Vu la délibération n°20210222-06DCC du Conseil communautaire du 22 février 2021 créant le poste de manager de commerces et de centres bourgs via un contrat de projet ;

Considérant que la Communauté de communes de la VEYLE et les communes de PONT-DE-VEYLE et VONNAS ont candidaté au programme « Petites Villes de Demain » le 3 novembre 2020, et qu'elles ont été labellisées au titre du programme « Petites villes de demain » par la Préfecture de l'AIN le 11 décembre 2020 ;

Considérant que « Petites Villes de Demain » est un programme qui permet de redynamiser les centres bourgs des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, et qu'il agit à la fois sur les thématiques de l'habitat et du commerce, en prenant en compte les enjeux liés à l'environnement, la transition énergétique et à la concertation avec les habitants ;

001-200070555-20210826-20210826-02DBC-DE
 Date de réception préfecture : 27/08/2021

Considérant que le programme permet aux collectivités lauréates de bénéficier d'un appui en ingénierie et d'outils opérationnels permettant de construire un territoire durable et tourné vers l'avenir et que ce projet de territoire se décline ensuite en actions opérationnelles ;

Considérant qu'une convention entre la Communauté de communes, la commune de PONT-DE-VEYLE et la commune de VONNAS a été signée le 14 avril 2021 pour acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme « Petites villes de demain » ;

Considérant que cette convention précise notamment les engagements réciproques des parties parmi lesquels figurent des actions pour maintenir et transmettre les commerces en place, limiter la vacance commerciale et proposer une offre commerciale diversifiée répondant aux attentes des consommateurs ;

Considérant que la Communauté de communes porte l'ingénierie du dispositif « Petites Villes de Demain » et qu'elle a recruté un manager de commerces et de centres bourgs qui interviendra à temps plein pour ces missions ;

Considérant que pour le financement de ce poste, il convient de rechercher les subventions auprès de la Banque des Territoires ;

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Cout annuel du poste	Financement Banque des Territoires : 20 000 € par an pendant 2 ans dans la limite de 80% du coût du poste	Reste à charge annuel CCV
46 400 €	20 000 €	26 400 €

Le Bureau communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette demande de subvention auprès de la Banque des Territoires au titre du plan de relance commerce ;

AUTORISE le Président, dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », à effectuer les démarches technico-financières afin de mener à bien cette demande de subvention ;

AUTORISE le Président à signer une convention de financement avec la Banque des territoires ;

AUTORISE le Président à procéder au dépôt de la demande de subvention sur la plateforme dédiée ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET,



Certifié exécutoire

Affiché le : 27-08-2021

Transmis en Préfecture le : 27-08-2021